

des Français. Ils s'emparèrent d'abord du fort Saint-Jean, où était le sieur de La Tour; de là ils furent à Port-Royal où était le sieur Le Borgne, qui fut obligé de capituler le 16 août 1654...

“ L'état d'indécision qui suivit le Traité de 1655 n'empêcha point que Cromwel ne fit en 1656 des concessions de ces mêmes pays, tant au sieur de la Tour, qui avait été obligé de se rendre faute de vivres, <sup>1</sup> et qui acquiesça à la domination des Anglais, qu'au Chevalier Temple et au sieur Crowne <sup>2</sup>; ce fut entre les mains du Chevalier Temple qu'il fit remettre la même année les forts de Pentagoët et de Saint-Jean.

“ La restitution de l'Acadie et de ce qui avait été enlevé à la France en Amérique, quoique stipulée en 1667, par le missaires anglais qui avaient présenté deux mémoires. <sup>3</sup>

Toutes ces remarques, que l'on vient de lire, sont confirmées par la réponse des Commissaires français aux Commissaires anglais, qui avaient présenté deux mémoires. Voici les passages les plus intéressants: “ On suppose dans l'un (a) que le sieur de La Tour et son fils étaient fugitifs en Angleterre pour cause de religion: dans l'autre (b) que le sieur de La Tour père avait été pris et envoyé en Angleterre par le sieur Kirk, dans son expédition contre l'Acadie et le Canada en 1628, et on ne parle pas du fils. L'un de ces écrits (c) fixe l'époque de la concession anglaise faite au sieur de La Tour, au 12 avril, l'autre (d) au 30. L'un dit qu'elle a

---

<sup>1</sup> Et ceci refute l'assertion de Crowne qui affirme, dans un mémoire, que de La Tour se rendit volontairement.

<sup>2</sup> *Mémoires des Commissaires*, pp. 116 et suivantes.

<sup>3</sup> (a) *Extrait d'une représentation de Louis Kirk.*

(b) *Extrait d'un mémoire sur l'affaire des sieurs Elliot, de La Tour, Crowne et Temple.*

(c) *Extrait d'un mémoire du sieur Crowne.*

(d) *Extrait d'un mémoire du sieur Crowne.*